



N° 14.32
EMPRUNT TRAVAUX DECHETERIE
ST VICTOR DE CESSIEU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 18 juin
Le bureau dûment convoqué le 12 juin 2014
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 14.25 du 11 juin 2014
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présidence de Monsieur LEVY

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : 11

PRESENTS :

Monsieur LEVY Henri
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur BOSCH Jean-Marie
Monsieur QUEMIN André
Monsieur DUJARDIN Robert
Monsieur CASTAING Patrick
Monsieur LOVET Jean-Pierre
Monsieur BOUVIER PATRON Denis
Madame SAPET Myrienne
Monsieur JOVET Jean-Marc

EXCUSE :

Monsieur SAUNIER Philippe

Il est exposé :

Pour financer les travaux de rénovation de la déchèterie de St Victor de Cessieu, en accord avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien, et conformément au budget primitif 2014, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 312 000,00€ sur une durée de 15 ans.

Après avoir examiné les différentes propositions des organismes de crédit, le bureau propose :

1/ Le SMND décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est, un emprunt de 312 000,00€.

2/ Caractéristiques de l'emprunt

- Objet : FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT
- Montant du capital emprunté : 312 000,00€
- Durée d'amortissement : 180 mois
- Taux d'intérêt : 2,84%
- Frais de dossier : 312,00€
- Périodicité retenue : annuelle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

3/ D'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

4/ De dire que les échéances annuelles, soit 25 833,65€, seront imputées à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien, dans le cadre des contributions annuelles demandées à cette collectivité.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 18 juin 2014

Henri LEVY,
Président

